

La structuration de son secteur d'activité et l'écosystème des arts visuels

Développer durablement son activité d'artiste-auteur·rice implique de mesurer la structuration de son secteur professionnel et la connaissance des dispositifs de soutien utiles à la structuration et au développement de son activité.

Il s'agit notamment d'identifier les acteur·rices accompagnant la création et la diffusion des arts visuels ; de délimiter les différentes sources de financement soutenant la recherche et la création ; de mesurer les rôles et les missions des différents opérateurs nationaux, des pôles et réseaux territoriaux œuvrant à la structuration et au rayonnement du secteur.

L'écosystème des arts visuels comprend également des organismes et des réseaux de professionnel·les prônant l'amélioration des conditions d'exercice et une meilleure connaissance des spécificités « métiers ». Ces organismes assurent notamment une veille sectorielle et la constitution de ressources utiles

Ces deux journées vous permettront de mesurer l'écosystème des arts visuels de l'échelle territoriale à l'échelle internationale ; de saisir le rôle des opérateurs nationaux, des dispositifs et des aides. Il s'agira également d'identifier la stratégie de veille à mettre en place afin de mobiliser des moyens et des ressources adaptés au développement de son activité et de ses projets.

Le contenu de la formation est adapté selon les besoins identifiés en amont via un questionnaire d'auto-positionnement.

Ce questionnaire permet de s'assurer de l'adéquation de ses attentes et des objectifs de la formation.

Une attestation de suivi est délivrée à l'issue de la formation.

Formatrice : Angélique Lecaille

Intervenante :
Aurélie Barnier, historienne de l'art, critique d'art et commissaire d'expositions indépendante (sous réserve).

Tarif individuel : 840€

Durée : 3jours - 21h

Modalité : en présentiel, 5 à 8 personnes.

Dates : Cf calendrier.

Lieu : Rennes et selon les demandes identifiées.

Objectifs

- Mesurer les différents réseaux du champs des arts visuels, leurs rôles et champs d'action.
- Identifier les dispositifs d'accompagnement et de soutien.
- Délimiter le champ d'action et l'orientation des différentes sources de financements privées et publiques.
- Inventorier les ressources utiles dans la conduite d'un projet.
- Identifier les interlocuteur·rices et partenaires.
- Évaluer la stratégie de veille à mettre en place.
- Étudier son positionnement en connaissance du territoire.

Compétences

- Élaborer une veille stratégique.
- Établir l'ensemble des dispositifs de financement utiles à son projet.
- Associer des partenaires publics et/ou privés dans la conduite d'un projet.
- Délimiter les réseaux professionnels.
- Mobiliser des outils et des ressources adaptés au projet.
- Mettre en place une méthodologie de gestion de projet en connaissance des spécificités des dispositifs et des aides.

Méthodes

- Participation active : partage d'expérience et perspectives d'application.
- Analyse des dispositifs et des ressources.
- Mise en situation par le projet.
- Support visuel.
- Documentation spécifique.
- Paroles d'acteur·rices.
- Dossier ressource remis à l'issue de la formation.

Méthodes d'évaluation

- Questionnaire de positionnement permettant d'évaluer l'adéquation des attentes et les objectifs de la formation.
- Évaluation durant la formation sous forme d'exercice en individuel et en collectif.
- Mise en pratique par le projet permettant d'appliquer les principes abordés durant la formation.
- Questionnaire de positionnement dit « à chaud » à l'issue de la formation puis « à froid » à 1 mois.

Programme de la formation

L'organisation du secteur des arts visuels

J1

- 1. Repères historiques** : les politiques culturelles conjointes Ministère de la culture et collectivités.
- 2. Les interlocuteur·rices du secteur** : les échelles de structuration, du local à l'international.
- 3. Les opérateurs et organismes nationaux** : missions et champs d'action.
- 4. Les pôles et réseaux territoriaux** : rôle, champs d'action et dispositifs de soutien.
- 5. Les partenaires publiques et privées** : champs d'action et spécificités.
- 6. Les organisations professionnelles.**
- 7. Les fondations.**

Les dispositifs de soutien et d'accompagnement

J2

- 1. Prix, bourse et résidences** : analyser la spécificité des dispositifs, leur destination et les attendus.
- 2. Constituer un dossier de demande adapté** : principes et points de vigilance.
- 3. Mettre en place une veille stratégique** : intervention d'Aurélie Barnier, historienne de l'art, critique d'art - prix AICA 2021 - et commissaire d'expositions indépendante.
Focus : les résidences d'artistes, bonnes pratiques et cadres normatifs.

Artiste-auteur·rice

Vous bénéficiez, via l'Afdas, d'une ouverture de droits à la formation selon le montant de vos revenus artistiques déclarés auprès de l'Urssaf-Limousin. Un délai de carence est à respecter si vous avez bénéficié d'une formation financée via l'Afdas en 2025 et au courant de 2026.

Comment faire une demande de financement ? La demande se fait depuis votre espace personnel (onglet « Particulier ») sur le portail MyA.

Éléments demandés :

- lettre de motivation,
- CV,
- devis de la formation,
- programme de la formation,
- justificatifs de revenus artistiques,
- note d'information sur les frais annexes (transport/hébergement), si nécessaire.

Noter : les financements dépendent des budgets disponibles. Vous pouvez solliciter l'aide de votre conseiller·ère Afdas dans la constitution de votre demande de financement.

Délais de dépôt de l'Afdas : La demande est à déposer au plus tard 4 semaines avant le début de la formation et au plus tôt 4 mois avant.

Nous vous conseillons de déposer votre demande au moins 7 semaines avant le début de la formation.

Indépendant·e

Si vous cotisez au CFP, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle **via le FAF** correspondant à votre activité (Agefice, FAFCEA, FIF-PL).

Noter : Téléchargez au préalable votre attestation de versement CFP à partir de votre espace Urssaf.

Collectivités

Demande via votre **compte d'agent CNFPT**.

Noter : Vérifiez auprès de votre service formation si votre collectivité utilise une procédure dématérialisée (plateforme IEL).

France travail

Vous pouvez solliciter une **Aide Individuelle à la Formation (AIF) via France Travail** à partir de votre espace personnel ou auprès de votre conseiller·ère.

Salarié·e

Demande **via votre OPCO** (Afdas, Uniformation, etc.), selon votre convention collective.

La conduite des formations est conditionnée au nombre d'inscription validée - 5 personnes minimum - Leur déroulement est confirmé 3 semaines au plus tard avant le début de la formation.

Modalités

1. Pré-inscription : demandez à recevoir le formulaire d'évaluation. Celui-ci permet d'évaluer l'adéquation de vos besoins aux objectifs des formations proposées : > contact@dunite.org.

2. Devis : en retour du formulaire, un devis ainsi que le programme de la formation correspondante seront transmis.

Adressez ensuite ces éléments auprès de votre Opco si vous sollicitez une demande de financement.

3. Validation de l'inscription : votre inscription est confirmée à réception du devis et de la convention de formation signés.

4. Lancement de la formation : vous recevez 3 semaines au plus tard avant le début de la formation votre convocation, le programme de formation et des informations utiles.

Un questionnaire d'auto-positionnement en lien avec la formation retenue est également adressé. Le questionnaire est à retourner complété 1 semaine avant la formation.

Engagements

VHMSS

Dunite s'inscrit dans la lutte pour l'égalité de genre et contre les violences et harcèlement moral, sexiste et sexuel (VHMSS). Un dossier ressource comprenant un questionnaire d'auto-positionnement est remis à chaque stagiaire en amont de la formation. Cet outil a été conçu et porté par le réseau associatif acb - art contemporain en Bretagne et HF+ Bretagne.

Adaptabilité

Dunite est à l'écoute de tout besoins spécifiques afin d'adapter les formations (adaptation pédagogique ou organisationnelle). Les aménagements sont étudiés et coordonnés avec vous.

Un territoire apprenant

Dunite promeut le collectif participant à construire un commun des connaissances dynamisant la composition et la structuration de réseau professionnel d'artiste-auteur-riche et d'indépendante permettant notamment de rompre avec le sentiment d'isolement et d'illégitimité.

Dunite s'inscrit en coopération avec l'ensemble des acteur-rices de la culture et des professionnel-les relais du champ de l'emploi-formation.

La conduite des formations est conditionnée au nombre d'inscription validée

- **5 personnes minimum** - Leur déroulement est confirmé **3 semaines au plus tard** avant le début de la formation.

L'inscription à une formation se déroule en plusieurs étapes, il est donc **nécessaire de s'y prendre plusieurs semaines en avance** tenant compte notamment des délais de traitement de votre dossier en cas de demande de financement auprès de l'Opco dont vous dépendez.

FÉVRIER

La gestion de son activité.

17 au 19 fév.

MARS

La gestion de son activité.

03 au 05 mars.

Le dossier artistique.

24 au 26 mars.

AVRIL

Le secteur des arts visuels, structuration et dispositifs.

01 et 02 avril.

La gestion de son activité.

07 au 09 avril.

MAI

Le secteur des arts visuels, structuration et dispositifs.

11 et 12 mai.

Intervenir auprès des publics.

19 au 21 mai.

JUIN

La gestion de son activité.

02 au 04 juin.

Le secteur des arts visuels, structuration et dispositifs.

10 et 11 juin.

Le dossier artistique.

23 au 25 juin.

SEPTEMBRE

La gestion de son activité.

01 au 03 sept.

Le dossier artistique.

09 au 11 sept.

Le secteur des arts visuels, structuration et dispositifs.

22 et 23 sept.

La gestion de son activité.

28 au 30 sept.

OCTOBRE

Intervenir auprès des publics.

06 au 08 oct.

Le dossier artistique.

20 au 22 oct.

Le secteur des arts visuels, structuration et dispositifs.

27 au 28 oct.

NOVEMBRE

La gestion de son activité.

03 au 05 nov.

Le secteur des arts visuels, structuration et dispositifs.

24 et 25 nov.

DÉCEMBRE

La gestion de son activité.

01 au 03 déc.

Intervenir auprès des publics.

08 au 10 déc.

Le dossier artistique.

15 au 17 déc.

Contact

Angélique Lecaille
06 72 75 65 29
contact@dunite.org

www.dunite.org

La coopérative

Fondée par l'artiste-autrice Angélique Lecaille, Dunite est inscrite (Cape) au sein d'une coopérative d'entrepreneuse basée à Rennes, la [CAE Élan Créateur](#). La coopérative comprend un pôle de formation certifié « Qualiopi »



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivante : actions de formation et bilans de compétences.

formationpro@elancreateur.coop

Organisme de formation enregistré sous le numéro 533350711235 auprès du Préfet de Région Bretagne

Siret : 437 827 959 00010 - APE : 7022Z

